

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE de l'association Le Vélotonome

Quai du puits Larribe – 46400 Saint Céré
Valant procès verbal

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le mercredi 11 mars 2026 à la salle polyvalente de Saint Céré. Etaient présent.e.s 2 salariés et 13 membres adhérents dont 1 du bureau.
La feuille d'émargement est annexée au présent procès verbal.
La présidente de séance Joan Cailliau ouvre la séance à 18h10
Secrétaire de séance Véronique Vacher

ORDRE DU JOUR

- I - Tour de table
- II – Renouvellement des statuts et vote
- III – Vote du conseil collégial

I – Tour de table

Tour de table libre, chacun.e se présente, ancienneté, fonction, motivation. Certaines personnes annoncent vouloir s'investir plus au sein de l'association.

II – Renouvellement des statuts

L'association Vélotonome a été accompagnée par l'URQR pour la modification de la rédaction des statuts.

La modification des statuts concernent le mode de gouvernance qui passe en gouvernance collégiale.

Lecture par Stéphan Buchet – **adoptés à l'unanimité par 13 votes « pour »**

Les adhérents de l'association doivent élire un conseil collégial.

Précisions apportées :

- Un représentant légal soit désigné, par facilité, auprès des tiers, bien qu'au sein d'une collégiale, tous les membres y appartenant soient considérés comme responsables.
- Un membre du conseil collégial s'engage à assister ou se faire représenter au moins une fois par mois à l'une des réunions du conseil collégial.
- Un membre du conseil collégial peut se faire représenter et donner son pouvoir uniquement à un autre membre du conseil collégial si il/elle est absent.e à une réunion lors de prises de décisions.
- Quitter ou intégrer le conseil collégial ne peut se faire que lors d'une AG extraordinaire par vote des membres de l'association.

III – Vote des membres du conseil collégial

Bureau actuel :

Présidente -Joan Cailliau

Co présidente -Christelle Maison – Démission de la co présidente Christelle Maison

le bureau devient « conseil collégial » avec un changement d'appellation : les termes président/trésorier et/ou secrétaire sont remplacés par le terme administrateur et/ou administratrice.

Candidats au conseil collégial (de 3 à 10 personnes) :

Administrateur-rices : Philippe Bressac – Catherine Maldonado – Marie Poncelet – Benoît Danset – Benoît Musquar – Louis Garin – Marlène Redon – Véronique Vacher
dont 1 représentante légale / administratrice : Joan Cailliau

Approbation à l'unanimité par 12 votes « pour » à chaque nom, le conseil collégial se compose de 9 personnes, comme suit :

Représentante légale / administratrice : Joan Cailliau

Administrateurs-rices : Philippe Bressac – Catherine Maldonado – Marie Poncelet – Benoît Danset – Benoît Musquar – Louis Garin – Marlène Redon – Véronique Vacher

Votes : Les 2 salariés Stéphan Buchet et Christelle Maison ne sont pas habilités à voter.

La séance est levée à 19h05

Fait le 11 mars 2026

Le conseil collégial dont la représentante légale Joan Cailliau :

MALDONADO Catherine
DANSET Benoît
Marlène Redon
Marie PONCELET
Benoît MUSQUAR
Joan CAILLIAU
GARIN Louis
Véronique VACHER
Philippe BRESSAC

La secrétaire de séance :

Véronique VACHER